

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

Séance du 10 novembre 2016
L'an deux mille seize
Et le dix novembre à 21 heures

Date de la convocation : 03/11/2016

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Elodie, BERNAT Laurent, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DOMENGE Philippe, GUIRAUD Vivien, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, ROUSSET Jean-François, ROUX Naudy

Absent(s)(es) excusé(s)(es) : BOUDOU-THERON Adeline, FAVRE Sandrine, CADENET Patrick, LAFFOND Bernard

Secrétaire de séance : ALINAT Elodie

Objet de la délibération n°37-2016

BUDGET ASSAINISSEMENT : Décision modificative n° 2

BUDGET GENERAL : Décision modificative n° 3

Monsieur le Maire expose :

- lors du vote du budget primitif du service assainissement le coût de l'opération « assainissement de Briols » n'était pas définitivement arrêté et le marché non attribué, il convient donc d'ajuster les crédits de l'opération comme proposé ci-après ;
- afin de prendre en compte le règlement de la dernière situation de l'opération « assainissement de Verrières » il convient de régulariser le budget par la décision modificative proposée ci-après ;
- il convient d'ajuster les crédits du chapitre 012 « charges de personnel » par un transfert de crédits en section de fonctionnement comme proposé ci-après

BUDGET ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT		
N° de Compte et sa dénomination	DEPENSES	RECETTES
2315-11 Tranche 2 Assainissement	4 937,00	
2315-12 Assainissement Briols	9 000,00	
131 - Subventions d'Equipement		13 937,00
BUDGET PRIMITIF GENERAL - SECTION D'INVESTISSEMENT		
2041642 IC Bâtiments et installations	13 937,00	
021 - Virement de la section de Fonctionnement		13 937,00
BUDGET PRIMITIF GENERAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT		
023- Virement à la section d'Investissement	13 937,00	
6411 - Personnel titulaire	3 000,00	
678- Autres charges exceptionnelles	16 937,00	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **adopte** la décision modificative n°2 du budget assainissement et la décision modificative n°3 du budget général

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

Le Maire
Patrick RIVEMALE